

TROISIÈME GROUPE

XIX. — CATÉCHISME POUR LES JEUNES GENS

MORALITÉ DES ACTES HUMAINS

Introduction.

Chers amis, dans une première instruction sur les actes humains, je vous en ai expliqué d'une manière générale la nature et les différentes sortes. Nous avons insisté une autre fois sur la qualité qui les caractérise essentiellement, et que nous avons appelée le *volontaire*. Nous en avons indiqué le principe et les espèces; et nous avons montré les causes qui peuvent le modifier, c'est-à-dire en accroître ou en diminuer l'intensité, ou même le détruire entièrement.

Aujourd'hui, chers amis, nous arrivons au point le plus important de cette étude. Il s'agit d'examiner la qualité morale des actes humains, ou, comme on le dit plus brièvement en terme d'école, leur *moralité*. Nous aurons nécessairement à revenir sur une division de nos actes signalée dès le premier jour, mais en l'approfondissant davantage. Pour cela, j'aurai à vous exposer :

1° En quoi consiste la moralité des actes humains ?

2° Quels éléments de ces actes contribuent à leur qualité morale, ou, si vous aimez mieux, quelles sont les sources de leur moralité ?

— Quel a été le sujet de notre première instruction sur les actes humains ?

— Rappelez-en les différentes sortes.

— Quelle est celle de ces divisions sur laquelle nous aurons à revenir aujourd'hui ?

- De quoi avons-nous parlé dans notre seconde instruction ?
- Rappelez quelques-unes des divisions du volontaire.
- Quelles sont les causes qui peuvent le modifier ?
- Qu'entendez-vous par cette modification du volontaire ?
- De ces causes, quelles sont celles qui vous paraissent agir le plus fréquemment ?
- Quel sujet devons-nous traiter aujourd'hui ?
- Quelle en sera la division ?

I

Sous le rapport de leur qualité morale, nos actes sont **bons** ou **mauvais**; mais qu'est-ce qui est bon ? qu'est-ce qui est mauvais ? Pourquoi y a-t-il des actions qui sont bonnes et d'autres qui sont mauvaises ? D'où vient le bien, d'où vient le mal ? En quoi consiste le bien et le mal ? Quelle est leur origine ? Voilà les questions auxquelles nous avons tout d'abord à répondre.

Une action est bonne ou mauvaise selon qu'elle est conforme ou opposée à la loi morale.

En d'autres termes, la moralité d'un acte humain consiste dans sa conformité ou son opposition à la loi morale. Mais cette loi morale elle-même, qu'est-elle ? et que peut-elle être ? La loi morale n'est et ne peut être autre chose que l'expression de la volonté divine ; volonté nécessaire ou volonté libre, mais volonté toujours infiniment sainte, règle souveraine d'après laquelle doivent être jugés tous les actes de la créature.

Je viens d'établir en Dieu une distinction entre une volonté que j'ai appelée *nécessaire*, et une autre volonté que j'ai appelée *libre*. Cette distinction a besoin d'être expliquée.

Dieu, mes chers amis, est tout-puissant et en même temps souverainement libre; il peut ou créer des êtres ou les laisser dans le néant. Il est aussi infiniment sage. S'il crée des êtres, il ne peut le faire que pour une fin digne de lui. Infiniment saint, juste et bon, il ne peut se désintéresser de ses créatures, une fois appelées à l'existence, ni cesser de vouloir la fin qu'il s'est proposée en les créant; et si elles sont intelligentes et libres, il ne peut s'empêcher d'exiger qu'elles tendent elles-mêmes de toutes leurs forces vers cette même fin, par tous les moyens dont il les a pourvues. Cette relation des créatures à leur fin constitue l'ordre, ordre que Dieu ne peut pas ne pas vouloir, et qui est par conséquent en lui une volonté *nécessaire*, volonté éternelle et immuable comme l'Être divin lui-même.

Cet ordre, en tant qu'il s'impose à la créature intelligente, devient pour elle ce que nous appelons la *loi morale*. Cette loi se confond avec la raison ou la volonté divine; elle est par conséquent nécessaire, éternelle et immuable comme elle. *Le fondement de votre*

parole, c'est la vérité, disait le Psalmiste, *et toutes les lois de votre justice sont éternelles*¹.

Et comme cette loi morale résulte aussi de la nature même des êtres, on l'appelle également la *loi naturelle*.

De plus, pour conduire plus sûrement les êtres à leur fin, Dieu, dans sa sagesse et sa bonté infinies, peut encore choisir et prescrire librement d'autres règles de conduite ou établir des institutions et des moyens qui corroborent la loi naturelle, en facilitent l'exécution intégrale, et protègent la créature contre ses propres égarements. Cette élection constitue en Dieu ce que nous appelons sa *volonté libre*, et cette volonté, une fois manifestée, devient aussi pour la créature une loi sacrée. Mais, pour la distinguer de la loi naturelle, on lui a donné le nom de *loi divine positive*.

Avant d'aller plus loin, récapitulons, si vous le voulez bien, ce qui vient d'être dit :

- Au point de vue moral, combien y a-t-il de sortes d'actes humains?
- De quoi dépend la bonté ou la malice d'une action?
- Disons-le autrement. En quoi consiste la moralité d'un acte humain?
- Qu'entendez-vous par la loi morale?
- Quand est-ce qu'un acte est bon?
- Quand est-ce qu'il est mauvais?
- Combien avons-nous distingué en Dieu de sortes de volontés?
- Qu'entendez-vous par sa volonté *nécessaire*?
- Quelles autres épithètes lui conviennent également?
- Montrez que cette volonté existe vraiment en Dieu.
- Quel en est l'objet?
- Comment appelons-nous cette volonté nécessaire considérée par rapport à nous?
- Quel autre nom peut-on lui donner? — Expliquez ce terme.
- Quelles qualités cette loi morale a-t-elle de commun avec la volonté divine?
- Rappelez la parole du Roi-Prophète.
- En quoi consiste en Dieu la *volonté libre*?
- Comment l'appelle-t-on considérée par rapport à nous?
- Quelle fin Dieu s'est-il proposée en créant le monde?
- En particulier, quelle fin s'est-il proposée en créant l'homme?

LE MAITRE. — En créant le monde, Dieu ne pouvait se proposer d'autre fin que sa propre gloire. Et, par rapport aux créatures, Dieu

¹ Ps. cxviii, 160.

veut nécessairement leur perfection et leur bonheur. Mais c'est par un libre choix qu'il ne s'est pas contenté d'assigner à l'homme une destinée naturelle, et qu'il l'appelle au contraire à le glorifier et à jouir de lui d'une manière surnaturelle dans la gloire céleste. Cette vocation et les devoirs qui en sont la conséquence ne sont nullement en contradiction avec la loi naturelle. Au contraire, ils présupposent cet ordre, le confirment et s'y superposent.

La connaissance de ces deux lois : la loi naturelle et la loi positive, ou de ces deux volontés de Dieu : la volonté nécessaire et la volonté libre, nous est communiquée par des voies différentes.

La loi naturelle a été imprimée par Dieu même au fond de notre âme. Notre raison la perçoit avec une clarté croissante et d'autant plus vive qu'elle ne s'en détourne point volontairement. Et, pour juger nos actes, nous avons reçu le sentiment moral ou la *conscience*.

La loi divine positive a besoin, pour être connue, d'une révélation spéciale.

Et tandis que la loi naturelle s'impose à tous les hommes, les lois divines positives n'obligent que ceux à qui elles ont été manifestées.

- Quelle nouvelle différence venons-nous d'indiquer entre la loi naturelle et les lois divines positives?
- De quelle manière connaissons-nous la loi naturelle?
- De quelle manière connaissons-nous les lois positives?
- A qui s'impose la loi naturelle?
- A qui s'imposent les lois positives?

LE MAITRE. — Mais bien loin de considérer ces lois positives comme un nouveau et pesant fardeau qui charge nos épaules, il faut, au contraire, chers amis, vous rappeler ce que nous avons dit tout à l'heure. C'est par un dessein tout particulier de son amour que Dieu a daigné nous appeler à la sublime vocation de jouir de lui dans le ciel, et c'est par un effet de ce même amour infini qu'il nous a pourvus de moyens abondants pour y parvenir. Qu'il nous fasse une obligation de nous servir de ces moyens, c'est encore une nouvelle marque de sa bonté et de sa paternelle sollicitude. Ces lois sont pour nous un immense bienfait. Elles sont pour notre esprit une lumière permanente. *La révélation de vos paroles illumine*, disait encore le saint roi David, *elle donne l'intelligence aux petits et aux humbles*¹. Elles sont une force pour notre volonté. Elles sont, en un mot, notre sécurité.

Diriez-vous, par exemple, que les ailes sont à l'oiseau un fardeau inutile? ou que pour évoluer plus librement, au plus fort d'un com-

¹ Ps. cxviii, 130.

bat, le vaisseau de guerre devrait se dépouiller de la lourde cuirasse qui protège ses œuvres vives ? Ce que les ailes sont à l'oiseau, ce que la cuirasse est au navire, la loi de Dieu l'est à notre volonté. Élevons donc vers Dieu, chers amis, des cœurs reconnaissants. Remercions-le de nous avoir appelés à la connaissance de ses lois saintes ; *cachons-les*, selon l'expression du même Prophète, *au fond de notre cœur, comme un précieux trésor*¹, et promettons-lui de les observer fidèlement, et à jamais !

II

Nous abordons, chers amis, la seconde partie de cette instruction. Pour étudier plus à fond la moralité de nos actes, nous devons y distinguer trois éléments. J'emploierai les termes reçus, bien que dans notre langage moderne l'un ou l'autre ait pu dévier de cette acception spéciale. L'explication qui va suivre en précisera nettement le sens.

Les trois éléments de l'acte sont : l'*objet*, les *circonstances* et la *fin*. Chacun de ces éléments a son importance particulière, comme vous allez le reconnaître.

- Quels sont les trois éléments de l'acte ?
- Écrivez ces trois mots au tableau.

LE MAITRE. — On peut considérer ces trois choses comme les sources d'où l'acte tire sa moralité. Commençons par bien définir ce qu'on entend par l'*objet des actes humains*.

1. Au point de vue qui nous occupe, l'objet d'un acte, c'est l'acte lui-même, l'acte considéré en soi, sous le rapport moral. J'ai dit l'acte considéré *en soi*, c'est-à-dire abstraction faite des autres éléments, des circonstances et de la fin.

Par exemple : prier, faire l'aumône, médire, prendre le bien d'autrui, travailler, se promener, sont des actes, les uns bons par eux-mêmes, les autres mauvais ou indifférents.

- Citez quelques actes bons.
- Citez quelques actes mauvais.
- Citez quelques actes que l'on peut considérer, en soi, comme indifférents.

LE MAITRE. — Il faut se garder de confondre ici l'*objet* et la *chose*, dont nous parlerons plus tard.

Par exemple, un homme charitable donne vingt francs aux pauvres :

¹ Ps. cxviii, 11, 14.

— Quel est dans cet acte l'*objet* ?

E. Ce sont les vingt francs.

LE MAITRE. — Erreur. — Donner vingt ou trente francs, c'est pour le moment un détail, — ce n'est qu'une question de quantité qui ne change rien à la nature même de l'acte. C'est ce que nous appellerons tout à l'heure une *circonstance* : la circonstance de la *chose*.

— Quel est donc l'*objet* ?

E. C'est l'action de donner.

LE MAITRE. — Parfaitement. Autre exemple. Un domestique vole cinquante centimes.

— Quel est l'*objet* ?

E. C'est l'action de voler.

— Quand nous occuperons-nous de la quantité ?

E. C'est quand on parlera des circonstances.

LE MAITRE. Vous avez bien compris ce qu'on entend par l'*objet* d'un acte.

— Redites combien, sous ce rapport, on peut distinguer de sortes d'actes.

— Citez de nouveaux exemples d'actes bons, — indifférents, — mauvais.

2. Nous passons maintenant aux *circonstances des actes humains*.

Je m'abstiens pour le moment de les définir. La définition viendra mieux à son heure lorsque vous aurez parfaitement compris de quoi il s'agit.

— Nous avons déjà parlé d'une circonstance. Laquelle ?

E. La circonstance de la chose.

— Rappelez-nous les exemples déjà donnés.

— Trouvez, à propos du péché de vol, une circonstance qui non seulement rendra le péché plus grave, mais en changera même l'espèce.

E. Voler un calice ou un ciboire.

— Quelle est la nouvelle espèce de péché ?

— Appliquez cette doctrine à l'action de frapper ou de tuer quelqu'un.

E. Frapper ou tuer un prêtre.

LE MAITRE. — C'est exact. Mais remarquez bien cette circonstance. Ici, la *chose*, c'est une *personne*. Il faut donc encore éviter de confondre cette circonstance de *chose* avec une autre circonstance dont je vais vous parler, — la circonstance de *personne*, ou du sujet qui fait l'acte.

— Une même faute est commise par un enfant et par un adulte. Aura-t-elle dans les deux cas la même gravité?

— D'où vient la différence?

— Quelle est la circonstance?

— Supposons qu'une même faute soit commise par un prêtre et par un laïque. Aura-t-elle la même gravité?

— Quelle est encore la circonstance?

— Prenons un exemple contraire. Voilà deux personnes qui font aux pauvres une aumône de même valeur, soit par exemple, deux francs. L'objet est le même, la chose est la même, le mérite sera-t-il égal?

E. Cela dépend de la fortune de ceux qui donnent.

— L'un est un pauvre ouvrier et l'autre un rentier opulent.

E. L'ouvrier a plus de mérite.

— Quelle est la circonstance qui modifie la valeur de l'acte?

— Citez-nous un exemple tiré du saint Évangile.

E. ou M. L'obole de la veuve.

Le maître raconte ce trait évangélique, si touchant et si instructif.

LE MAITRE. — Vous comprenez maintenant, chers amis, ce qu'on entend par les circonstances de l'acte. Il en est encore plusieurs autres.

— Trouvez-en vous-mêmes une ou deux, parmi les principales.

E. Le *temps*, — le *lieu*.

— Donnez des exemples pour la circonstance de temps, — pour la circonstance de lieu.

LE MAITRE. — La justice humaine tient grand compte des circonstances. Il en est qui, à ses yeux, aggravent tellement la culpabilité, que, de simple délit, l'action est qualifiée de crime. Elle passe à une autre juridiction et à une autre échelle de pénalités. Tel, par exemple, le *vol simple* et le *vol par effraction*. Le vol simple est jugé en police correctionnelle ou au tribunal de première instance, et le vol avec effraction en cour d'assises. Ce n'est pourtant là qu'une simple circonstance.

— Comment pourrait-on la désigner?

E. C'est une circonstance de *moyen*.

LE MAITRE. — Récapitulons.

— Quelles sont les circonstances que nous venons d'indiquer?

E. Les circonstances de *chose*, de *personne*, de *temps*, de *lieu*, de *moyen*.

LE MAITRE. — A tout seigneur tout honneur. Il convient mainte-

nant de rendre à la circonstance de personne la place qui lui est due.

— Donnez-lui le premier rang.

E. Les circonstances de personne, de chose, etc.

LE MAITRE. — Pour compléter cette longue liste, nous n'aurions plus qu'à ajouter une circonstance de *manière*, suivant qu'on accomplit l'acte par malice, par faiblesse ou par ignorance, de bonne ou de mauvaise foi.

Enfin, il y a la circonstance du *motif* ou de l'intention. Mais cette dernière a une importance telle, qu'on la considère comme l'un des éléments principaux de l'acte. C'est la circonstance que nous avons désignée sous le nom de *fin*. Avant d'en parler, résumons ce que vous savez déjà sur le plus ou moins d'influence, au point de vue de la moralité de l'acte, des circonstances que nous venons d'analyser.

1^o Les circonstances peuvent quelquefois changer la nature de l'acte, et, de bon ou indifférent qu'il était, le rendre mauvais.

Par exemple, faire le négoce, rire ou converser inutilement dans une église. Ce sont là des actes indifférents par eux-mêmes. Ils deviennent mauvais en raison de la circonstance.

— Quelle est cette circonstance?

LE MAITRE. — Travailler est en soi un acte bon.

— Par quelle circonstance pourrait-il devenir mauvais?

E. Travailler le dimanche.

LE MAITRE. — L'effet inverse ne peut se produire. Ainsi jamais les circonstances ne peuvent rendre bon ou indifférent un acte mauvais en soi.

2^o Les circonstances peuvent multiplier l'espèce. Alors un acte bon peut avoir plusieurs sortes de mérites, et un acte mauvais renfermer plusieurs péchés.

— Trouvez un exemple où une circonstance de personne multiplie le mérite. — ?...

LE MAITRE. — Un religieux qui obéit à ses supérieurs pratique en même temps deux vertus : 1^o l'*obéissance*, comme le ferait toute personne soumise à ses supérieurs; 2^o la *vertu de religion*, à cause du vœu qu'il a fait d'obéir.

— S'il désobéissait dans un cas grave, combien y aurait-il, par conséquent, d'espèces de péchés?

— Indiquez un exemple où la circonstance de chose multiplie l'espèce du péché.

E. Voler un vase sacré, frapper ou tuer un prêtre.

— Quels sont les péchés contenus dans chacun de ces actes?

— Quelle autre circonstance pourrait encore produire le même effet?

E. La circonstance de *lieu*.

— Donnez des exemples.

LE MAITRE. — Lorsque, dans le catéchisme, on parle de circonstances qui changent l'espèce du péché, et que, pour cela, on est obligé de déclarer à confesse, il s'agit ordinairement des circonstances dont nous venons de parler, c'est-à-dire des circonstances qui *multiplient* l'espèce du péché. Mais comme, dans ce cas, le second péché est ordinairement plus grave en soi que le premier, on a raison, pour simplifier le langage, d'employer le mot *changent* au lieu du mot *multiplient*, qui serait moins facilement compris du grand nombre.

3° Sans changer ni multiplier l'espèce, il y a des circonstances qui peuvent augmenter le mérite ou la malice de l'action.

— Trouvez, par exemple, une circonstance qui augmente le mérite de l'aumône.

E. Un pauvre qui donne a plus de mérite qu'un riche.

— Renversez l'exemple, et montrez comment la circonstance augmente la culpabilité.

E. C'est un plus grand péché de voler un pauvre que de voler un riche.

— Comment appelle-t-on ces circonstances qui, même aux yeux de la justice humaine, augmentent la culpabilité?

E. On les appelle circonstances aggravantes.

LE MAITRE. — 4° L'effet inverse se produit. Il est des circonstances qui diminuent la malice de l'action.

— Comment les appelle-t-on?

E. On les appelle circonstances atténuantes.

— Donnez-en des exemples.

LE MAITRE. — Nous pouvons maintenant résumer tout ce qui précède en une courte définition, que vous retiendrez sans peine, parce que vous l'avez d'avance parfaitement comprise.

Qu'est-ce qu'on entend par circonstances d'un acte?

Par circonstances d'un acte, on entend des accidents qui, sans affecter son essence, en modifient cependant la moralité.

— Répétez cette définition ^a.

3. Pour terminer cet important sujet, il nous resterait, chers amis, à parler de la fin de nos actes, c'est-à-dire du but auquel ils tendent par eux-mêmes, ou vers lequel nous devons les diriger. Mais cette question est trop vaste pour être traitée aujourd'hui, avec

^a On pourrait trouver dans la trahison de Judas un exemple concret d'un acte mauvais et de toutes les principales circonstances.

les détails qu'elle comporte. Contentons-nous donc d'une rapide esquisse, nous réservant de la développer un autre jour, avec l'ampleur nécessaire.

Tout être raisonnable agit nécessairement en vue d'une fin. Agir sans but est le propre d'un esprit distrait, égaré.

Cette fin peut être bonne ou mauvaise, et, si elle est bonne, elle peut être plus ou moins élevée, plus ou moins parfaite.

Lorsqu'en agissant, nous ne nous proposons qu'un avantage naturel, la fin est *naturelle*. Mais si nous référons nos actes à Dieu et à notre salut éternel, la fin est *surnaturelle*.

C'est par le motif ou l'intention que l'homme réfère ses actes à leur fin. Pour aujourd'hui, nous ne distinguerons point l'un de l'autre. Ils ont entre eux un rapport si étroit, qu'on peut sans inconvénient les considérer comme pratiquement identiques.

La fin ou l'intention communique aux actes sa propre qualité. Elle les influence plus qu'aucune autre circonstance. Ainsi une fin mauvaise rendra mauvais un acte qui, de sa nature, serait bon ou indifférent. Abus étrange qui détourne l'acte de sa fin naturelle pour lui imprimer un caractère qui lui est opposé!

De même, une bonne intention rendra bon un acte indifférent, ou relèvera le mérite d'un acte déjà bon par lui-même. Si la fin est surnaturelle, l'acte lui-même acquiert cette qualité et devient par le fait une cause de mérite et d'augmentation de la gloire éternelle.

Toutefois, cette influence de la fin ou de l'intention ne va pas jusqu'à légitimer ou transformer en acte bon un acte mauvais en lui-même. *Nous ne devons jamais faire le mal*, dit saint Paul, *pour qu'il en arrive du bien*¹. La sainteté de Dieu répugne invinciblement à tout désordre, et, devant lui, les meilleures intentions ne sauraient excuser une action coupable. Tout au plus peuvent-elles parfois en atténuer la malice.

De toutes les fins que l'homme peut se proposer, la plus parfaite est celle qui coïncide le plus complètement avec la fin que Dieu lui-même avait en vue en nous créant. Or, chers amis, nous l'avons dit au début de ce catéchisme, en créant les êtres, Dieu ne pouvait se proposer d'autre fin que sa propre gloire. Cette fin était la seule qui fût digne, et de son infinie sagesse, et de sa volonté souverainement sainte. Mais cette gloire, dont il ne peut être frustré, Dieu l'a intimement liée à notre bonheur. C'est par notre bonheur qu'il a voulu se la procurer, bonheur ineffable, bonheur éternel, dont nous jouirons au paradis, si nous savons correspondre à ses desseins.

¹ Rom., III, 8.

Conclusion.

Ainsi, la gloire de Dieu comme fin suprême, et dernière ; notre propre salut, c'est-à-dire notre bonheur éternel comme fin secondaire, ou comme moyen : voilà, chers amis, le noble but assigné à nos efforts.

Pour l'atteindre deux choses sont nécessaires : 1^o tenir notre esprit élevé à Dieu, et diriger vers lui tous nos projets et toutes nos actions par une intention pure ; 2^o marcher courageusement et constamment dans le sentier qu'il nous a lui-même tracé, c'est-à-dire dans la voie de ses commandements.

Formez-en dès ce moment la ferme résolution. Appuyés sur le secours de sa grâce, promettez à Dieu, chers amis, d'adhérer toute votre vie à sa loi sainte sans vous en écarter jamais. Dites-lui que tout votre désir est de le posséder un jour au ciel et, en le possédant, de le glorifier de toute l'étendue de vos forces et pendant toute l'éternité.

Agir ainsi, chers amis, c'est réaliser le plan divin et se maintenir soi-même dans l'ordre absolu. C'est donner à nos actes toute la perfection dont ils sont susceptibles. C'est accomplir la loi morale, cette loi parfaite, qui en Dieu n'est autre chose que l'amour infini, et qui pour nous se résume dans le grand précepte de la charité. Agir ainsi, c'est, en un mot, se sanctifier, c'est-à-dire devenir de plus en plus semblable à Dieu par la pratique de la vérité et de la justice ; et c'est mériter de participer dès ici-bas à cette béatitude que proclamait le chantre inspiré de la loi divine, au commencement de l'hymne sacré dont je vous ai cité quelques paroles :

*Bienheureux ceux qui sont irréprochables dans leur voie, ceux qui marchent dans la loi du Seigneur*¹.

¹ Ps. cxviii, 1.

XX. — CATÉCHISME POUR LES JEUNES GENS

LA GRACE ACTUELLE

Introduction.

Aujourd'hui, chers amis, nous essaierons de pénétrer encore plus avant dans la connaissance du plan divin, en ce qui concerne l'économie de notre salut. Déjà nous avons vu à quelle sublime destinée notre Créateur et Père nous appelle. Nous savons aussi comment il nous en a rendus capables par ce don glorieux que nous appelons la *grâce sanctifiante*, vêtement merveilleux de nos âmes, tout empourpré du sang de son Christ bien-aimé, véritable robe nuptiale qui nous permet d'être admis au festin éternel des noces de l'Agneau.

Mais, dans le ciel, *il y a plusieurs demeures*¹ ; tous les Saints ne jouiront pas au même degré du bonheur que Dieu nous y prépare ; chacun y recueillera ce qu'il aura semé en ce monde par la pratique fidèle de ses devoirs. Or, dit Notre-Seigneur, *il est de la gloire du Père que nous fassions beaucoup de fruit*² et que, par ce moyen, nous parvenions jusqu'aux trônes les plus élevés. Voilà pourquoi Dieu a pourvu notre âme de vertus et de dons surnaturels, qui perfectionnent et ennoblissent nos facultés, et sont en nous comme des forces vives, prêtes à produire des œuvres de sainteté.

Mais ces forces, ces habitudes surnaturelles, demeurent en notre âme d'une manière qu'on pourrait appeler latente. Abandonnées à elles-mêmes, elles y resteraient inertes et stériles, et, par leur inertie même, en danger de s'éteindre et de disparaître. Telle, la puissance vitale de la plante durant l'hiver : elle existe, mais cachée. Si l'hiver se prolonge ou devient trop rigoureux, la plante pourra périr. Mais qu'au printemps le soleil se lève et projette ses rayons, aussitôt la sève appelée et mise en mouvement monte et se répand de tous côtés, produisant bientôt la plus opulente frondaison.

¹ S. Jean, xiv, 2. — ² S. Jean, xv, 8.